

LA CONCENTRATION DES MÉDIAS EN FRANCE

Résumé ciblé sur la Presse et rédigé par la CGC Presse, du rapport du Sénat du 29 mars 2022

La liberté des médias est un bien précieux qui constitue l'un des fondements de notre démocratie. Pour autant, le modèle économique des entreprises de médias a été profondément bouleversé ces dernières années, au point de susciter des craintes quant à leur capacité à faire vivre le pluralisme et notre souveraineté culturelle.

UNE RÉGULATION DES CONCENTRATIONS PRÉSENTE DANS TOUS LES PAYS ET EN ÉVOLUTION

Une commission d'enquête* créée au sein du Sénat s'est penchée sur cette question, sur la base d'éléments de comparaison avec les principaux pays partenaires de la France (États-Unis, Allemagne, Grande-Bretagne et Italie) qui ont, comme la France, des législations propres pour réguler les phénomènes de concentration dans des sociétés qui considèrent l'indépendance et la diversité des médias comme essentielles au respect du pluralisme. Mais ces législations sont actuellement en évolution pour répondre à l'enjeu politique, économique et éthique largement partagé dans tous les pays démocratiques.

DES CONCENTRATIONS ACCÉLÉRÉES PAR LES BOULEVERSEMENTS TECHNOLOGIQUES

Les réseaux sociaux et les moteurs de recherche s'imposent, notamment parmi les plus jeunes, comme la source d'accès privilégiée à l'information avec pour corollaire une perte d'influence relative des médias traditionnels au profit des plateformes ; le classement personnalisé par algorithme qu'ils proposent contribuent à façonner la vision du monde de leurs usagers et influencent directement, de manière opaque, le débat démocratique. Sans oublier que ces plateformes captent une part sans cesse croissante des recettes publicitaires, une ressource essentielle pour les médias traditionnels. En fragilisant ainsi ces sources d'information, dont plus particulièrement la presse écrite, les plateformes assèchent la faculté des médias à assurer leur rôle essentiel, rendent plus difficile le lancement de nouveaux formats et mettent en jeu leur survie.

DES ACTEURS HISTORIQUES SOUHAITANT SE RENFORCER

Les mouvements de concentration dans le secteur des médias sont justifiés, selon les acteurs, en grande partie par des impératifs économiques destinés à prendre en compte le bouleversement des usages induits par la révolution numérique. On observe une tendance à la convergence entre médias à laquelle s'ajoute par ailleurs leur acquisition par des capitaines d'industries étrangères au secteur.

Il existe aujourd'hui des groupes disposant d'une position relativement dominante, qui mettent en œuvre des logiques visant au renforcement de ces positions et dont il ne faut pas négliger l'impact : les nombreux rachats de magazines par Reworld Media, les stratégies menées par Vivendi après le rachat de Prisma Media, le lancement de l'offre publique d'achat sur le groupe Lagardère, mais également par la holding de Xavier Niel, NJJ, à la manœuvre sur le rachat de trois titres de presse en 2020 ou par le groupe LVMH dont les manifestations d'intérêt tendent à témoigner d'un attrait croissant pour la presse écrite.

Pendant la décennie 2010-2019, le nombre de journaux et magazines payants diminue de 5,5 % en raison principalement de la chute du nombre de titres de la presse magazine grand public (-2,6 %) et de la presse locale (- 8,9 %). Cette réduction de l'offre n'est pas combinée à un resserrement au profit de quelques éditeurs : les 10 premiers éditeurs, qui représentaient 37,3 % des exemplaires en 2010, n'en représentent plus que 32,9 % en 2019. L'actionnariat de la presse quotidienne locale a, de son côté, peu évolué au cours des dix dernières années, certaines structures familiales résistant aux recompositions : groupes La Dépêche du Midi (6 titres), SIPA-Ouest France (5 titres), Centre France-

La Montagne (8 titres) et Sud-Ouest (5 titres). À ce jour, 8 groupes structurent aujourd'hui le territoire métropolitain (les quatre cités précédemment auxquels s'ajoutent Rossel, Ebra, Nice-Matin et La Provence avec respectivement 10, 9, 3 et 2 titres).

Le secteur de la presse magazine a, quant à lui, été bouleversé ces dernières années par d'importants changements d'actionnaires (montée en puissance de Czech Media Invest au détriment de Lagardère, rachat de Mondadori par Reworld Media et de Prisma Media par Vivendi). La relative stabilité du nombre de titres ne saurait occulter le dynamisme de la presse d'information politique et générale (IPG) (la presse nationale IPG a progressé de 35 % sur la période). De nouveaux titres - imprimés ou en ligne - sont en effet apparus au cours des dix dernières années, amorcés pour partie par des acteurs hors médias, mais tirant une réelle légitimité de leur positionnement relativement indépendant.

Le contexte actuel de bouleversement du modèle économique induit la nécessité de disposer d'importantes possibilités d'investissement et favorise la prise de contrôle par des capitaines d'industrie solides. Le cas du rachat de Lagardère par Vivendi ou les difficultés de financement de Combat Media sont, à ce titre, assez éloquents quant à la difficulté des groupes de médias indépendants à perdurer. Sans compter que la rentabilité du secteur des médias audiovisuels n'est pas négligeable.

LES RISQUES LIÉS AUX CONCENTRATIONS

Le grand risque lié aux concentrations est la fragilisation de la crédibilité de l'information. En effet, en 2022, selon un sondage La Croix/Kantar public-Onepoint, 62 % des sondés estiment que les journalistes ne sont pas indépendants du pouvoir politique ni des intérêts économiques malgré des règles protectrices de nature à conforter la confiance (liberté d'expression, chartes de déontologie, clauses de cession et de conscience des journalistes)

Il n'en demeure pas moins que le citoyen ressent une réelle suspicion de trop grande proximité avec le pouvoir en place, l'actionnaire, les partenaires et les annonceurs.

Le phénomène de concentration doit être remis dans le contexte d'une crise économique de la presse et d'une mutation du secteur. Les journalistes sont désormais moins nombreux, notamment en raison de l'érosion de la presse écrite, mais également parce qu'il existe un lien entre le rachat de titres de presse et la réduction des postes ce qui crée un contexte favorable à la décredibilisation. La presse locale et la presse spécialisée sont particulièrement touchées. De plus en plus, des « chargés de contenus », ayant davantage de profils « communication », « numérique » ou « marketing », remplacent des journalistes professionnels titulaires de la carte de presse. Cette précarisation passe notamment par un recours accru aux statuts d'autoentrepreneur ou de journaliste d'agence de presse, ainsi qu'à l'intermittence.

D'où la place essentielle du directeur de la rédaction pour garantir la déontologie du travail des journalistes. Cependant, nommé par l'actionnaire, il est parfois soupçonné d'être son cheval de Troie, et d'intervenir pour orienter la ligne des journalistes, sous couvert de « ligne éditoriale ». Si certains médias ont instauré un mécanisme d'agrément du directeur de la rédaction par une majorité des membres de la rédaction, la plupart des patrons de médias sont opposés à des règles trop strictes, comme à un éventuel statut juridique des rédactions, au nom de la liberté d'entreprendre.

Si des interventions directes prouvées sont plutôt rares, le refus répété de certains sujets ou l'incitation à ne pas les traiter peut aboutir à un risque d'autocensure des journalistes. La multiplication de procédures judiciaires contre un journaliste pour empêcher un reportage, ont été rapportés et peuvent renforcer cette autocensure.

À la suite de concentrations mais aussi surtout en raison de la crise du secteur, la réduction du nombre de titres dans la presse notamment locale ou spécialisée réduit *de facto* le pluralisme externe dans certaines régions. De même, en dehors de certains nouveaux médias indépendants, l'investigation tend à disparaître de la plupart des titres, tout comme l'information économique ou politique sensible, mais il est difficile de déterminer si les raisons en sont économiques ou idéologiques.

De même, la mutualisation des rédactions peut être aussi une conséquence des concentrations pour renforcer les synergies, un impératif de rentabilité mais aussi une manière d'uniformiser la ligne d'un groupe de médias.

La dépendance économique de journalistes de plus en plus précarisés risque *in fine* de nuire à la qualité de l'information et à la démocratie. Paradoxalement, l'information tend à être recyclée d'agences de presse générales ou internes aux groupes, et plus uniforme alors que l'offre d'information n'a jamais été aussi importante. Le modèle de débats avec des « experts » extérieurs ou des chroniqueurs, parfois la recherche du « clash » semble parfois prendre le pas sur des reportages de terrain réalisés par des journalistes professionnels.

Cette autocensure et cet appauvrissement du contenu contribuent à une atmosphère de méfiance allant au-delà de la réalité du travail quotidien des journalistes, et fragilisent la crédibilité de l'information.

LES PRINCIPALES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

La commission d'enquête du Sénat a formulé plusieurs propositions destinées à penser une régulation adaptée à l'ère numérique et à créer un cadre à même de restaurer la confiance et de conforter notre souveraineté culturelle. Il est donc temps d'aller plus loin pour mettre la législation au service d'une conception renouvelée de l'indépendance et de l'éthique en respectant la liberté de communication.

Elle propose de renforcer les garanties d'indépendance, d'éthique et de prévention des conflits d'intérêt dans les grands groupes, avec notamment un administrateur indépendant au Conseil d'administration des groupes cotés ou d'un niveau équivalent qui possèdent des médias, des comités d'éthique dotés d'une meilleure légitimité et de moyens d'action, étendus à tous les groupes possédant des médias, et en lien direct avec l'administrateur indépendant, une modification du code de gouvernement d'entreprise pour prévoir un régime spécifique de respect de l'indépendance des rédactions...

Elle juge également essentiel de renforcer les garanties collectives des journalistes, de conforter l'équilibre économique de la presse par l'application rapide de la loi sur les droits voisins et en réformant les aides à la presse qui apparaissent aujourd'hui comme peu efficaces et insuffisamment tournées vers l'émergence de nouveaux médias ou l'adoption de comportements plus vertueux (réviser les conditions d'octroi des aides au pluralisme et à la modernisation en prenant en compte la situation financière des groupes auxquels les titres candidats sont rattachés et accorder une bonification des aides à la presse aux titres respectant de manière volontaire certains critères permettant de mieux assurer l'indépendance des rédactions).

** Laurent Lafon, président et David Assouline, rapporteur. Rapport publié le 29 mars 2022.*